



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Boulogne-sur-mer**

Affiché le 31 MARS 2022
2022

Bureau du Cabinet et de la Sécurité

Boulogne-sur-Mer, le 24 mars 2022.

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AGRÉMENT
EN QUALITÉ DE GARDE PARTICULIER**

Vu le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-11-7 du 22 février 2022 accordant délégation de signature à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 reconnaissant les aptitudes techniques de M. WARGNIER Jérôme à l'exercice des fonctions de garde particulier ;

Vu la commission délivrée par M. Philippe CHARTON, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-Mer à M. WARGNIER Jérôme par laquelle il lui confie la surveillance des propriétés appartenant à l'Office sur les communes d'Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint Martin Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux ;

Arrête

Article 1^{er} : M. WARGNIER Jérôme, né le 16 juin 1983 à Boulogne-sur-mer (62) et demeurant au 17 rue Georges Clémenceau à Ambleteuse (62164), est agréé en qualité de garde particulier pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-Mer, sur le territoire des communes susmentionnées.



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE-SUR-MER

Siren : 273 200 029 - N° TVA intracommunautaire : FR06276200045 - APE : 6820 A

Boulogne S/Mer, le 2 septembre 2019

ATTESTATION

Je soussigné, Philippe CHARTON, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de BOULOGNE S/MER, atteste que notre établissement possède des biens immobiliers sur les communes suivantes :

- AUDRESSELLES
- BOULOGNE SUR MER
- CARLY
- FERQUES
- HESDIN L'ABBÉ
- ISQUES
- LA CAPPELLE
- LE PORTEL
- NEUFCHATEL-HARDELOT
- OUTREAU
- RÉTY
- RINXENT
- SAINT MARTIN BOULOGNE
- SAMER
- WIMILLE
- WIMEREUX.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CHARTON

Voir pour être annexé à l'acte principal
du 23/09/19

Pour le maire, le préfet,
le secrétaire général

Martine NOUSSAREDE

Article 2 : La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

Article 4 : Préalablement à son entrée en fonctions, M. Jérôme WARGNIER doit prêter serment devant le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer.

Article 5 : Dans l'exercice de ses fonctions, M. Jérôme WARGNIER doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification :

- d'un recours gracieux auprès du Préfet du Pas-de-Calais,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille.

L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8 : La sous-préfète de Boulogne-sur-Mer est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Jérôme WARGNIER.

la sous-préfète,



Dominique CONSILLE

Destinataires :

M. Jérôme WARGNIER
17 rue Georges Clémenceau
62164 AMBLETEUSE

M. le Procureur de la République près le Tribunal
Judiciaire de Boulogne-sur-Mer

M. Philippe CHARTON, Directeur Général
de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-mer

Mme et MM. les Maires d'Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint Martin Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux



DEMANDE D'AGREMENT POUR UN GARDE PARTICULIER

- Première demande d'agrément (*)
 Renouvellement de l'agrément

PARTIE A REMPLIR PAR LE COMMETTANT (PROPRIETAIRE OU DETENTEUR DES DROITS D'USAGE)

Je soussigné(e)

Nom : CHARTON Prénom : Philippe Qualité : Directeur Général
Domicilié(e) à 30/32 Avenue Charles de Gaulle 03 21 10 01 36
Code postal : 62200 ville : BOULOGNE SUR MER

Le cas échéant, nom de l'association, groupement ou collectivité :

Précisez ci-dessous la composition du bureau :

Fonction	Nom	Prénom
Président		
Vice-Président (s)		
Secrétaire		
Secrétaire adjoint		
Trésorier		
Trésorier adjoint		

Sollicite l'agrément d'un * : Garde particulier Garde-chasse particulier Garde-pêche particulier
 Garde des bois particulier Garde du domaine public routier

Nom : WARGNIER Prénom : Sebastien Profession : Chargé d'Etat des Biens
Né(e) le : 16/06/1983 à Boulogne sur mer
Domicilié(e) à 47 rue Clemenceau Code postal/Ville : 62166 ANTHEUX
Pour assurer la surveillance des biens suivants : les propriétés de l'Habitat des Hôtels

Dans l'hypothèse où la surveillance des biens susvisés était déjà assurée par un ou plusieurs autres gardes particuliers, veuillez préciser leur identité ci-dessous. (En cas de cessation de fonction, merci de bien vouloir retourner les arrêtés d'agrément) :

FAIT A Boulogne sur mer LE SIGNATURE DU COMMETTANT

24/03/2022

*) Cocher la case correspondante



PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT GARDE PARTICULIER

Je soussigné(e) (nom, prénom) WARGNIER Delphine déclare sur l'honneur : (*)

que je n'exerce pas les fonctions de garde particulier pour le compte d'autres personnes ou associations.

que j'exerce déjà les fonctions de garde particulier pour le compte de la ou des personnes ou associations suivantes :

que je n'exerce pas les fonctions d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint, d'ingénieur technicien ou agent de l'office national des forêts et des services forestiers de la Direction Départementale ou Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, d'agent du Conseil Supérieur de la Pêche, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou des parcs nationaux, garde-champêtre.

que je ne suis ni propriétaire ou détenteur de droits réels immobiliers des propriétés qui sont soumises à ma surveillance.

que je ne fais pas partie des membres du conseil d'administration de l'association détentrice des droits qui me commissionne.

FAIT A Condé-en-Orne LE 16/09/2021 **SIGNATURE DU CANDIDAT**

(*) *Cocher la ou les cases correspondant à votre situation*

Pièces à joindre

Pour une première demande :

- ⇒ Photocopie d'un justificatif d'identité du candidat en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)
- ⇒ La commission délivrée au garde particulier en application de l'article R. 15-33-24 du Code de procédure pénale, complétée, datée et signée par le propriétaire ou détenteur des droits d'usage (Annexe 1)
- ⇒ L'arrêté reconnaissant l'aptitude technique du garde particulier dans la ou les spécialités demandées (chasse, pêche, bois et forêts, voirie routière)
- ⇒ Tout document établissant que le demandeur dispose des droits de propriété ou d'usage sur le territoire soumis à la surveillance du garde (acte de propriété, baux ou attestations, liste des propriétaires des parcelles) et la localisation du territoire (extrait cadastral ou carte IGN).
- ⇒ Pour un garde-chasse, photocopie du permis de chasser.
- ⇒ Le cas échéant, copie de l'agrément délivré antérieurement au garde particulier.
- ⇒ La carte d'agrément (article R. 15-33-27-1 du code de procédure pénale) complétée par le commettant, signée par le commettant et le garde particulier.

Pour un renouvellement : Dossier à présenter dans les mêmes conditions qu'une première demande à l'exclusion des pièces relatives aux droits de propriété ou d'usage et de localisation du territoire si aucune modification n'est intervenue dans l'intervalle.

Le Dossier complet est à faire parvenir à la Préfecture ou Sous-Préfecture dans le ressort duquel se situent les territoires soumis à la surveillance du garde particulier.

29/09/2021
29/09/2021



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE-SUR-MER

Siren : 278 250 029 - N° TVA intracommunautaire : FR06276200045 - APE : 6820 A

Boulogne S/Mer, le 2 septembre 2019

ATTESTATION

Je soussigné, Philippe CHARTON, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de BOULOGNE S/MER, atteste que notre établissement possède des biens immobiliers sur les communes suivantes :

- AUDRESSELLES
- BOULOGNE SUR MER
- CARLY
- FERQUES
- HESDIN L'ABBÉ
- ISQUES
- LA CAPPELLE
- LE PORTEL
- NEUFCHATEL-HARDELOT
- OUTREAU
- RÉTY
- RINXENT
- SAINT MARTIN BOULOGNE
- SAMER
- WIMILLE
- WIMEREUX.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CHARTON

24/09/2022
Pour le sous-préfet
le secrétaire général
Martine NOUVELAREDE

Vu pour être annexé à l'acte préfectoral
du 23/09/2022
Pour le sous-préfet,
le secrétaire général
Martine NOUVELAREDE



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Boulogne-sur-mer**

Bureau du Cabinet et de la Sécurité

Boulogne-sur-Mer, le 24 août 2022.

Affiché le 26 AOUT 2022

2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AGRÉMENT
EN QUALITÉ DE GARDE PARTICULIER**

Vu le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-11-78 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 reconnaissant les aptitudes techniques de M. MONEL Tony à l'exercice des fonctions de garde particulier ;

Vu la commission délivrée par M. Philippe CHARTON, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-Mer à M. MONEL Tony par laquelle il lui confie la surveillance des propriétés appartenant à l'Office sur les communes d'Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint Martin Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux ;

Arrête

Article 1^{er} : M. MONEL Tony, né le 22 janvier 1978 à Boulogne-sur-mer (62) et demeurant au 4 allée d'Auvergne à Boulogne-sur-mer (62200), est agréé en qualité de garde particulier pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-Mer, sur le territoire des communes susmentionnées.

Article 2 : La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

Article 4 : Préalablement à son entrée en fonctions, M. Tony MONEL doit prêter serment devant le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer.

Article 5 : Dans l'exercice de ses fonctions, M. Tony MONEL doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

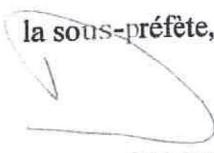
Article 6 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification :

- d'un recours gracieux auprès du Préfet du Pas-de-Calais,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille.

L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8 : La sous-préfète de Boulogne-sur-Mer est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Tony MONEL.



la sous-préfète,
Dominique CONSILLE

Destinataires :

M. Tony MONEL
4 allée d'Auvergne
62200 BOULOGNE SUR MER

M. le Procureur de la République près le Tribunal
Judiciaire de Boulogne-sur-Mer

M. Philippe CHARTON, Directeur Général
de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-mer

Mme et MM. les Maires d'Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint Martin Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux



DEMANDE D'AGREMENT POUR UN GARDE PARTICULIER

- Première demande d'agrément (*)
 Renouvellement de l'agrément

PARTIE A REMPLIR PAR LE COMMETTANT (PROPRIETAIRE OU DETENTEUR DES DROITS D'USAGE)

Je soussigné(e)

Nom : CHARTON Prénom : Philippe Qualité : Directeur Général
Domicilié(e) à 30/32, Avenue Charles de Gaulle 03 21 10 01 38
Code postal : 62200 Ville : BOULOGNE SUR MER

Le cas échéant, nom de l'association, groupement ou collectivité :

Précisez ci-dessous la composition du bureau :

Fonction	Nom	Prénom
Président		
Vice-Président (s)		
Secrétaire		
Secrétaire adjoint		
Trésorier		
Trésorier adjoint		

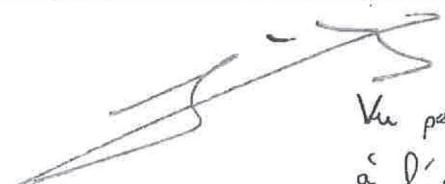
Sollicite l'agrément d'un * : Garde particulier Garde-chasse particulier Garde-pêche particulier
 Garde des bois particulier Garde du domaine public routier

Nom : M. NEL Prénom : TONY Profession : GARDIEN D'IMMUEBLE
Né(e) le : 22 janvier 1978 à BOULOGNE SUR MER n° 66-50-75-36-39
Domicilié(e) à BOULOGNE SUR MER/14 allée d'auvergne Code postal/Ville : 62200 Boulogne
Pour assurer la surveillance des biens suivants : Les propriétés d'habitat du littoral

Dans l'hypothèse où la surveillance des biens susvisés était déjà assurée par un ou plusieurs autres gardes particuliers, veuillez préciser leur identité ci-dessous. (En cas de cessation de fonction, merci de bien vouloir retourner les arrêtés d'agrément) :

BAIT A. Boulogne / mer LE

SIGNATURE DU COMMETTANT


Vu par l'ôe amme
à l'ôe amme préfectoral du
14 aout 2011
Le Sais Préfète
Dominique CONILLE

*) Cocher la case correspondante

AGRÉMENT D'UN GARDE PARTICULIER

Nous, Guirec LE BRAS, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER,

Vu les articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15.33-29-2 du code de procédure pénale,

Vu l'article R.437-3-1 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral de la **Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER** en date du **07 juillet 2022** portant agrément en qualité de garde particulier, à savoir:

Monsieur LEMAIRE Jean-Luc, Albert,
Né le 08 février 1964 à BOULOGNE SUR MER 62200,
domicilié 03 rue du Vice Amiral Latouche Treville
appart n°111 _ BOULOGNE SUR MER 62200

en qualité de **garde particulier** pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-mer, sur le territoire des communes d'**Audresselles, Boulogne-sur-mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint-Martin-Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux** ;

Vu la demande de la **Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER** en date du **07 juillet 2022** réceptionné le **20 juillet 2022**, sollicitant l'agrément de l'intéressé;

Vu l'enquête de moralité diligentée par le **Commissariat de Police de BOULOGNE SUR MER** en date du **20 juillet 2022**;

Vu l'absence de mention sur le casier judiciaire de Monsieur **LEMAIRE Jean-Luc**;

AGRÉONS Monsieur **LEMAIRE Jean-Luc** en qualité de garde particulier pour le territoire des communes d'**Audresselles, Boulogne-sur-mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint-Martin-Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux** ;

Le présent agrément ne prendra effet qu'après la prestation de serment de Monsieur **LEMAIRE Jean-Luc** devant le Tribunal de proximité de **BOULOGNE SUR MER** ou, à défaut d'audience utile, devant le Tribunal judiciaire de **BOULOGNE SUR MER**.

DISONS que la présente décision sera notifiée :

* à Monsieur le Sous-Préfet de **BOULOGNE SUR MER**.

* à Monsieur le Commissaire de **BOULOGNE-SUR-MER**.

* à Monsieur le Juge du tribunal de proximité de **BOULOGNE-SUR-MER**.

* à Messieurs ou Mesdames les Maires des communes d'**Audresselles, Boulogne-sur-mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint-Martin-Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux** ; qui en remettra un exemplaire à l'intéressé pour valoir commission.

Fait à **BOULOGNE SUR MER**, le **26/09/2022**

Le Procureur de la République,
Guirec LE BRAS



Affiché le
30 SEP. 2022
2022

AGRÉMENT D'UN GARDE PARTICULIER

Nous, Guirec LE BRAS, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER,

Vu les articles 29, 29-1 et R.15.33-24 à R.15.33-29-2 du code de procédure pénale,

Vu l'article R.437-3-1 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral de la Sous-préfecture de BOULOGNE SUR MER du 24 août 2022 portant agrément en qualité de garde particulier, à savoir:

Monsieur MONEL Tony, Thierry,

Né le 22 janvier 1978 à BOULOGNE SUR MER 62200

domicilié 04 allée d'Auvergne à BOULOGNE SUR MER 62200,

en qualité de garde particulier pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés de l'Office Public de l'Habitat de BOULOGNE SUR MER, sur le territoire des communes d'Audresselles, Boulogne-sur-mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Rinxent, Réty, Saint-Martin-Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux ;

Vu la demande de la Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER en date du 24 août 2022, reçu le 30 août 2022 ;

Vu l'enquête de moralité diligentée par le Commissariat de Police de BOULOGNE SUR MER en date du 30 août 2022 ;

Vu l'absence de mention sur le casier judiciaire de Monsieur MONEL Tony ;

AGRÉONS Monsieur MONEL Tony en qualité de garde particulier sur les territoires des communes d'Audresselles, Boulogne-sur-mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Rinxent, Réty, Saint-Martin-Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux ;

Le présent agrément ne prendra effet qu'après la prestation de serment de Monsieur MONEL Tony devant le Tribunal de proximité de BOULOGNE SUR MER ou, à défaut d'audience utile, devant le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER.

DISONS que la présente décision sera notifiée :

* à Monsieur le Sous-Prefet de BOULOGNE SUR MER,

* à Monsieur le Commissaire de Police de BOULOGNE SUR MER,

* à Monsieur le Juge du tribunal de proximité de BOULOGNE-SUR-MER.

* à Monsieur ou Madame le Maire des communes d'Audresselles, Boulogne-sur-mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Rinxent, Réty, Saint-Martin-Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux ; qui en remettra un exemplaire à l'intéressé pour valoir commission.

Fait à BOULOGNE SUR MER, le 27/09/2022
Le Procureur de la République
Guirec LE BRAS

